

Parole du soir — Un jeu dangereux

Ṭāhā Ḥusayn

(Kawkab al-Sharq, 22 mai 1933)

Un jeu — un jeu risible, si son objet n'était pas l'enseignement ; un jeu divertissant, si son objet n'était pas la jeunesse. Un jeu, en tout état de cause : ce jeu de transformations successives qui frappent deux facultés de l'université — la Faculté des lettres et la Faculté de droit — après avoir frappé la loi de l'université elle-même et ses règlements généraux. Un jeu, enfin, dans cette manière de modifier et de remanier programmes, méthodes, régimes d'étude et durées, sans jamais laisser à aucun programme, à aucune méthode, à aucun régime ni à aucune durée le temps nécessaire pour être éprouvé et jugé avec justesse.

Mais qu'est-ce qui empêcherait que l'on touche aux programmes et aux méthodes, aux régimes et aux durées, puisque la loi elle-même a été modifiée, et que les règlements généraux ont été façonnés pour s'accorder avec ces idéaux que le ministère en place s'est donnés pour règle et pour critère ?

L'université jouissait d'une certaine indépendance : cette indépendance a été effacée. La Constitution elle-même offrait une certaine ampleur : cette ampleur a été restreinte. L'enseignement universitaire était, dans une certaine mesure, libre : ses programmes et ses méthodes étaient arrêtés par les conseils des facultés et par le conseil de l'université. Il faut donc effacer cette liberté, la réduire à une simple apparence, à une forme sans substance ; il faut que l'idée même de réforme, de modification, de remaniement et de changement émane du ministère de l'Instruction publique — c'est-à-dire du milieu le plus éloigné de la vie universitaire, le plus incapable de la comprendre et le plus hostile qui soit à son égard.

L'idée de réforme doit donc naître au ministère, être suggérée au ministère, organisée au ministère ; puis elle suit son chemin depuis le ministère vers les conseils des facultés, lesquels écoutent, obéissent, croient et se soumettent. Les règlements sont modifiés, les programmes transformés, les statuts refondus sous une forme nouvelle ; puis tout retourne au ministère, où tout est né et a grandi, avant d'être transmis à la commission législative, puis au Conseil des ministres ; le décret est alors promulgué. Les étudiants voient leurs affaires bouleversées, leurs existences désorganisées — non seulement dans leurs études, mais dans leur vie tout entière. Car le ministère, ou ceux qui l'inspirent, ne laisseront pas l'université tranquille avant de l'avoir ramenée à ce qu'ils aiment, ou à ce qu'ils sont capables d'aimer : une école semblable aux autres écoles, étroite de limites, bornée d'horizons, formant des employés et des demi-employés, comme faisaient jadis les écoles.

Le ministère de l'Instruction publique, et ceux qui l'inspirent, ne songent pas que le progrès s'accomplit en avançant, non en reculant. Ils semblent croire que nous avons trop progressé et qu'il faut désormais revenir à l'économie dans le progrès ; que nous avons été excessifs dans l'élan en avant, et qu'il convient de reculer, ne fût-ce qu'un peu.

Ils ne songent pas non plus que l'excès dans les changements incessants de programmes, de méthodes et de durées corrompt les affaires de l'enseignement, l'empêche d'atteindre la stabilité et la continuité, rend la vie des étudiants inquiète et troublée, et fait naître, de cette inquiétude même, le dégoût de l'étude, l'indifférence et l'ennui.

Ils ne songent à rien de tout cela. Nous vivons, disent-ils en acte sinon en paroles, à l'époque de la dictature : il faut que le changement touche tout, que le jeu s'empare de tout ; il faut couper les ailes de l'enseignement comme on a coupé celles de la liberté ; il faut livrer l'enseignement à des esprits qui n'ont pas été faits pour lui, mais pour toute autre chose que lui.

À peine la nouvelle loi universitaire fut-elle promulguée que l'autorité du ministère s'étendit sur l'université ; les adversaires de la Faculté des lettres s'en emparèrent, la manipulèrent, la resserrèrent, bouleversèrent de fond en comble son régime d'études : ils supprimèrent des sections, en comprimèrent d'autres, les déplacèrent de l'une à l'autre, afin de ramener cette faculté à quelque chose qui ressemble à l'École normale, abolie depuis des années parce que le progrès de l'Égypte tout entière exigeait sa disparition, après qu'elle eut accompli sa mission et se fut révélée incapable de répondre aux exigences de la vie nouvelle.

Le ministère n'avait jamais accepté cette suppression ; il l'avait longtemps supportée avec irritation, s'en était plaint, avait tenté par tous les moyens, possibles et impossibles, de maintenir l'École normale. N'y parvenant pas, il patienta avec amertume, prépara sa manœuvre avec soin et précision, jusqu'à ce que l'occasion se présentât. Aujourd'hui, il veut ressusciter l'École normale en la rebaptisant Faculté des lettres ; il veut ramener l'enseignement de cette faculté à ses formes les plus simples et les plus pauvres.

La langue arabe et sa littérature devront y être enseignées comme à Dār al-'Ulūm ; les langues sémitiques et orientales non islamiques devront y devenir secondaires, comme à Dār al-'Ulūm ; les langues anciennes devront être supprimées ou maintenues sous une forme purement décorative, stérile et sans profit. On créera un département d'histoire auquel sera rattachée la géographie, puis un département de géographie auquel sera rattachée l'histoire, et autres formules circulaires et absurdes qui ne peuvent naître et prospérer que dans les bureaux du ministère. L'histoire sera comprimée jusqu'à devenir un savoir général, vague et indifférencié, où ne subsistera ni spécialisation ni distinction : il faut être modestes, car nous avons, paraît-il, trop cédé à l'orgueil.

Il faut une Faculté des lettres du type qui plaise aux Anglais et qu'ils acceptent dans leurs colonies : une faculté qui produise des ouvriers et des employés, non des écrivains ni des penseurs. Et ce système modeste pour cette faculté modeste doit être élaboré au ministère, non à l'université, par une commission présidée par un homme qui n'a jamais étudié dans les universités, n'a jamais goûté à la vie universitaire, et n'a passé son existence que dans ce type d'enseignement étroit dont l'Égypte souffre et qu'elle aspire à dépasser. Une fois ce système arrêté, la faculté l'approuvera, le conseil de l'université l'approuvera, le décret sera promulgué, et nous serons revenus au point où nous étions avant la création de l'université.

Les universitaires n'ont d'ailleurs pas à discuter ni à débattre : il leur est enjoint de choisir entre deux choses — la soumission ou la privation.

Que Dieu ait pitié de jours révolus et d'époques disparues où les universitaires refusaient de se rendre au bureau du sous-secrétaire du ministère pour y examiner les affaires de l'université, et n'acceptaient de les traiter qu'au sein même de l'université, avec son directeur. Que Dieu ait pitié de jours révolus où ils refusaient d'aller discuter des programmes de l'enseignement secondaire au ministère, exigeant que le sous-secrétaire se déplaçât jusqu'au bureau du directeur de l'université. Ces jours sont passés ; ils sont devenus des songes, ou des quasi-songes. Aujourd'hui, le sous-secrétaire du ministère préside la commission chargée de réformer l'enseignement à la Faculté des lettres.

La situation de la Faculté de droit n'est guère meilleure. Son régime d'études a été modifié et remanié à maintes reprises. Le ministère a annoncé qu'il publierait prochainement son règlement intérieur, une fois adoptés les nouveaux statuts fondamentaux. Pourtant, il y a quelques semaines encore, le ministre affirmait que le ministère n'avait rien à voir avec l'université et que les affaires universitaires relevaient exclusivement de celle-ci et du ministre — en l'une de ses deux qualités. Tu sais bien qu'il en a deux. Dieu a créé pour le ministre des traditions une étrange destinée : dire une chose aux députés et aux sénateurs, et en faire une autre au ministère.

Pauvre Faculté de droit ! Dieu ne semble pas vouloir lui accorder ni repos ni stabilité, ni même un régime auquel elle puisse se fier. Ses statuts ont été modifiés pour la troisième ou la quatrième fois en moins de dix ans. La durée des études était de cinq ans : deux à la Faculté des lettres, trois à celle de droit. Puis elle fut réduite à quatre ans : un an aux lettres, trois au droit. Puis elle devint quatre années entièrement passées au droit, dont une préparatoire. Aujourd'hui, on veut revenir à cinq ans, dont une préparatoire et quatre consacrées au droit. Je puis te garantir qu'on reviendra bientôt à quatre ans, lorsque les choses se seront rétablies et que le ministre des traditions sera reparti au Continental, et que la main du ministère se sera retirée de l'université.

Que penser de cette durée d'études qui s'allonge, puis se raccourcit, puis s'allonge encore ? Que penser de ces lieux d'étude qui changent, tantôt à Ḥudaywī, tantôt à al-'Aqīq ? Que penser de ces étudiants ballottés entre réduction et prolongation du temps, entre les bâtiments des lettres et ceux du droit ? Et sais-tu pourquoi l'on prolonge la durée des études ?

On prétend que les administrations se plaignent de la faiblesse de la culture juridique des diplômés qu'elles recrutent. Peut-être est-ce vrai. Mais il est une autre vérité incontestable : ces administrations ne recrutent pas les meilleurs, et prennent sans doute les derniers, car Dieu leur a accordé des moyens et des protections qu'Il n'accorde pas aux plus méritants, qui ne sont ni fils de ministres ni proches des ministres. Il est une troisième vérité : prolonger la durée des études ne garantit nullement leur qualité. La question n'est pas celle d'un temps long ou court, mais celle d'un enseignement bon ou mauvais, d'un professeur compétent ou non, d'une conception juste ou fausse de l'éducation. Il est une quatrième

vérité : la Faculté de droit possède un département de doctorat qui devrait assurer une solide culture juridique — et peut-être l'assure-t-il effectivement ; pourquoi les administrations ne recrutent-elles pas parmi ses diplômés ? Il est une cinquième vérité, enfin : la corruption de l'enseignement juridique ne tient ni à la longueur ni à la brièveté des études, mais à deux causes essentielles — la dégradation de l'enseignement secondaire, qui prive l'étudiant de toute préparation sérieuse à l'enseignement supérieur, et la division de l'enseignement du droit entre des professeurs égyptiens pour la licence et des professeurs européens pour le doctorat, laissant la licence dans un état de perpétuelle médiocrité et d'horizons étroits.

Si ceux qui s'occupent des affaires universitaires — qu'ils soient universitaires ou « primaires » — prenaient ces vérités en considération, ils renonceraient à prolonger inutilement la durée des études. Quant aux examens — et Dieu sait ce qu'ils sont devenus ! — on les a durcis, resserrés, rendus écrits en tout, oraux en tout ; la main bureaucratique a joué avec les seuils minimum et maximum de réussite, comme elle sait si bien le faire. Pourtant, l'examen n'est qu'un instrument de mesure, et il ne convient ni d'en exagérer l'importance ni d'en durcir abusivement les conditions.

Mais telle est l'idée élémentaire et naïve qui domine : on croit qu'en prolongeant le temps on améliore l'étude, et qu'en durcissant l'examen on élève le niveau culturel. C'est cette idée naïve qui a bouleversé la Faculté de droit et qui bouleverse aujourd'hui la Faculté des lettres. Qui sait ? Elle étendra peut-être demain son ombre à la Faculté des sciences et à celle de médecine. Est-ce pour autre chose que l'on a modifié les lois universitaires ?

Oui, cette idée élémentaire et naïve, naguère confinée dans un bureau ou deux du ministère, a vu s'ouvrir devant elle portes et fenêtres ; elle s'est répandue comme une épidémie, projetant son ombre meurtrière sur tout. Elle était limitée à l'enseignement primaire et secondaire ; elle s'est étendue à l'enseignement supérieur, couvrant de son aile al-Azhar d'un côté et l'université de l'autre. Malheur à l'Égypte et à sa vie intellectuelle si cette idée parvient à se réjouir de former, à al-Azhar et à l'université, une jeunesse qui lui ressemble dans sa naïveté et sa médiocrité.

Mais Dieu saura bien replier ces deux ailes et rendre à al-Azhar et à l'université leur vie libre, leur air pur et leur belle lumière. La vie intellectuelle de l'Égypte ne sera pas éternellement un jeu.

Ṭāhā Ḥusayn